

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un septembre à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de Sumène Artense communauté, s'est réuni à la salle socio culturelle de la Monselie sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de Sumène Artense communauté.

Étaient présents : Stéphane BRIANT (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Alain VERGNE (Beaulieu), Gilles RIOS, Bernadette SIMON, (Champagnac), Daniel CHEVALEYRE, Martine MONCOURIER, Bernard LACOUR, (Champs sur Tarentaine-Marchal), Philippe DELCHET (La Monselie), Philippe VIALLEIX, (Lanobre), Lionel MONTEIL (Le Monteil), Christophe MORANGE (Madic), Catherine BARRIER, (Saignes), Jean Paul MATHIEU (Saint-Pierre), Françoise GILLES (Sauvat), Joëlle NOEL (Trémouille), Fabrice MEUNIER, Arnaud MOREAU (Vebret), Catherine MAISONNEUVE (Veyrières), Céline BOSSARD, Bernard BOUVELOT, René BERGEAUD, Marie Ange FLEURET BRANDAO (Ydes)

Ont donné pouvoir : Pascal LORENZO (Lanobre) à Philippe VIALLEIX (Lanobre), Brigitte CLAUDEL (Lanobre) à Alain VERGNE (Beaulieu), Jean Philippe SERRE (Saignes) à Catherine BARRIER (Saignes), Alain DELAGE (Ydes) à René BERGEAUD (Ydes), Clotilde JUILLARD (Ydes) à Céline BOSSARD (Ydes),

Secrétaire de séance : Philippe DELCHET

Nombre de membres afférents au Conseil communautaire : 34 / Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 23 / Nombre de votants : 28

Date de la convocation : 15 septembre 2023

20230921013DE

ACTUALISATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN VEHICULE FRIGORIFIQUE AU GVA

Monsieur le Président rappelle que par délibération n°86/2016 du 8 novembre 2016, le Conseil communautaire a validé l'acquisition d'un véhicule utilitaire frigorifique dans le cadre d'un projet de soutien au développement des circuits courts agricoles. Par délibération N°032/2017 du 11 avril 2017 le Conseil communautaire a mis ce véhicule à disposition du GCA de Saignes/Champs par le biais d'une convention.

Monsieur le Président précise que cette convention est arrivée à échéance et qu'il convient de la renouveler. Il donne lecture du contenu de la convention qui aura une durée de 3 ans, l'entretien et les réparations sont à la charge du GVA.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 28 voix POUR (Éric MOULIER ne prend pas part au vote), autorise Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition du véhicule frigorifique avec le GVA Saignes/Champs pour une durée de 3 ans ainsi que toutes pièces utiles à cette démarche.

Fait à CHAMPS SUR TARENTAINE-MARCHAL, le 21 septembre 2023

Pour être conforme,
Le Président
Marc MAISONNEUVE



RF
AURILLAC
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/10/2023
015-241561055-20230921013DE-DE

Le Président, Marc MAISONNEUVE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.

RF

AURILLAC

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 04/10/2023

15-241501055-20230921013DE-DE